

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE

Séance du 14 décembre 2020

**N°240/12/2020 : JARDIN D'ENFANTS DE L'ASSOCIATION SAINT ORENS - VERSEMENT
DE LA SUBVENTION 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 décembre 2020.

Présents : 49

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILON, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°239 du 18 décembre 2014, le conseil municipal a décidé d'intégrer le jardin d'enfants géré par l'association « éducation populaire de Saint-Orens » aux actions du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017. Ce contrat a été renouvelé pour la période 2018-2021.

Le jardin d'enfants accueille aujourd'hui 30 enfants de 2 à 3 ans. Il s'agit d'un équipement structurant pour le quartier de Villebourbon, qui répond aux besoins d'accueil de la petite enfance dans ce quartier et plus largement sur le territoire montalbanais, en complément des structures municipales (79 % des familles accueillies en 2019 résidaient sur le Grand Montauban).

Dans ce cadre et par délibération 59/04/2018 du 16 avril 2018, la collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018-2021, dans laquelle la collectivité reconnaît la contribution du jardin d'enfants à la politique petite enfance de la Ville et apporte un soutien financier annuel de 30 000 € à l'association. Pour rappel, le contrat enfance-jeunesse compense chaque année 60 % de cette dépense.

Au vu de ces éléments et conformément aux termes de la convention 2018-2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une subvention de 30 000 € à l'association « Education Populaire de Saint-Orens » pour l'année 2020.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
17 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

17 DEC. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Brigitte BAREGES

